

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 134 rapportant un arrêté relatif à une pension d'invalidité à Daher Liban.

n° 134

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 février 1949

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro
28 février 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté n° 495 du 19 mai 1948 attribuant une pension d'invalidité à l'ex-caporal de la milice Daher Liban,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est rapporté l'arrêté n° 495 du 19 mai 1948 attribuant une pension d'invalidité au taux de 85 p. 100 à l'ex-caporal de la milice Daher Liban. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. Siriex.